

## **PROGRAMME DE FORMATION**

### **IOBSP RAC - LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

**CATÉGORIE DE LA FORMATION :** Formation annuelle continue

#### **OBJECTIFS ET PRÉSENTATION**

Le module de formation "La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme" permet de connaître les obligations qui pèsent sur le professionnel en la matière.

Ce module de formation s'adresse à tous les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, activité RAC, qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

Objectifs de la formation :

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Connaître les professionnels concernés par le dispositif de LCB-FT et les obligations de vigilance en découlant ;
- Mettre en place les procédures et contrôles internes indispensables au respect de ces obligations ;
- Connaître le régime de la déclaration de soupçon auprès de la cellule TRACFIN et de l'effectuer en cas de besoin ;
- Procéder à une classification des risques et à une détection des anomalies.

#### **PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION**

- Public visé : Les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement soumis aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :  
Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - avoir des notions générales en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
  - et/ou être soumis aux exigences de la formation annuelle continue selon la réglementation en vigueur.

#### **ORGANISATION DE LA FORMATION**

Le programme de formation **IOBSP RAC - La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme** représente un volume horaire d'enseignement de **2 heures**.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 2h IOBSP

##### **Informations complémentaires**

- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2
- Thématique(s) : LCB-FT

Modalité pédagogique : Distanciel asynchrone

#### **MODALITÉS DE SUIVI**

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

#### **MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE**

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

Pour être lauréat de la formation, l'apprenant devra obtenir une moyenne strictement supérieure à 70% de bonnes réponses.

## ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction** : Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement** : Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).  
Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur), Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Lionel RAY (Consultant indépendant).
- **Responsable des épreuves** : Corinne BASTIER

## VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

## ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

|                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tuteur</b>                                                                                                    | Somaya EL KHADDARI, Corinne BASTIER                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Modalités d'accompagnement</b>                                                                                | L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé, graphique de progression, ...).                                 |
| <b>Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?</b>                                             | Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum. |
| <b>Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants</b> | Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc...                                                                                                                                                    |
| <b>Délai de réponse à une demande d'accompagnement</b>                                                           | 72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).                                                                                                                                            |

## PROGRAMME DE LA FORMATION

- Obligations de vigilance à l'égard de la clientèle
- Déclaration de soupçon
- Procédures et contrôles internes
- Classification des risques

